



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ

Séance du jeudi 9 juin 2022

Sous la présidence de M. le Doyen Julien Bourdoiseau

CONSEIL PLÉNIER

Elus collège des professeurs et personnels assimilés

Présents : Mme Marie Dugué – M. Alexandre Deroche – M. Patrice Mélé – Mme Olivia Sabard

Excusés : M. Alain Bousquet – Mme Patricia Brillet-Coutelle – Mme Véronique des Garets – M. Pascal Favard – M. Pierre-Yves Monjal

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Présents : M. Julien Bourdoiseau – Mme Évelyne Gauché – M. Mickaël David – Mme Marie-Laure Gély – M. Yann Kossi – Mme Charlotte Leforestier – Mme Julie Scholler – M. Audric Vitiello

Excusés : Mme Élise Bonneveux – M. Martin Oudin

Elus collège des BIATSS

Présents : Mme Aurore Avril – M. Xavier Houiller

Excusés : Mme Nadège Asselin

Elus étudiants :

Présents : M. Alexandre Bofwa-Mbuyi – Mme Ornella Dias – M. Mathis Level – M. Hugo Maussion -Venzac -

Excusés : M. Nathan Benadiba – Mme Agathe Follet – M. Louis Ormillien – Mme Tiphaine Ratte – M. Pierre-Antoine Torquet

Personnalités extérieures :

Présents : Mme Florence Alary – M. Alain Homps -

Excusés : Mme Catherine de Colbert – M. Franck Gagnaire – Mme Valérie Jabot – M. Jean-Yves Leterme – Mme Isabelle Soirat – M. Julien Zetlaoui

Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

Présents : M. Éric Blin – M. Nicolas Cayrol – Mme Annabelle Hulin – M. Benjamin Lavergne – M. Daniel Mirza – M. Pierre Mouzet – Mme Federica Oudin - - M. Arnaud Rivière – M. Sabourault

Excusés : M. Olivier Legros – M. Kevin Parthenay

Monsieur le Doyen revient tout d'abord sur la question de l'accès à distance de la séance qui lui a été posée. Il estime que la visioconférence ne facilite par les échanges d'autant plus s'agissant des sujets qu'aborde généralement notre conseil de faculté. Il n'a donc pas souhaité accéder à cette demande des élus blésois sachant que l'habitude serait rapidement prise par les uns et les autres de se connecter plutôt que de se déplacer.

Il informe la communauté de l'honneur qui lui est fait de la présence de Madame Auge-Gouillou, vice-présidente en charge de la démocratie universitaire et des relations avec les composantes et laisse la parole à celle-ci. En sa qualité de vice-présidente, Madame Auge-Gouillou dit avoir la volonté de mieux connaître chacune des composantes de l'université de Tours, d'améliorer la transversalité et la communication avec les services centraux. D'où sa demande d'assister à une séance du conseil de faculté pour mieux appréhender les problématiques et enjeux de notre composante.

Monsieur le Doyen indique que Madame la vice-présidente peut, selon la décision du conseil, s'en tenir à une intervention en début de conseil ou participer à toute la séance.

Aucune opposition à la présence de Madame la vice-présidente n'étant exprimée, la séance se poursuit en sa présence.

1. Approbation du PV de séance du 28/04/2022 (vote)

Le PV du conseil de faculté du 28/04/2022 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Informations générales

a. Réorganisation de la scolarité licences

Monsieur le Doyen rappelle que ce projet a été entamé en juillet 2020. Une réflexion approfondie en consultation avec les agents concernés a abouti à une première puis une deuxième proposition de réorganisation mettant en exergue la qualité de service, en distinguant le service rendu aux professeurs de celui rendu aux étudiants, en évitant ainsi de mêler des sujets de préoccupation différents.

Les agents concernés ont été consultés et informés des conclusions de cette réflexion.

La polyvalence et l'élargissement des champs de compétence des agents découlent de cette nouvelle orientation. S'agissant des aménagements matériels, le plan de charge a été vérifié et acté par le service technique.

Le projet final a été présenté avec succès à la réunion du CHSCT le 6 mai dernier par Mme Oudin, Mme Le Brun et M. Sabourault qui connaissent tous les aspects du dossier. Les membres du CHSCT l'ont adopté à l'unanimité aussi bien sur la manière de procéder que sur la finalité du projet.

En pratique, les bureaux administratifs seront réaménagés avant la pause estivale afin que les uns et les autres puissent commencer à s'acclimater et reprendre sur ces nouvelles bases dès septembre.

M. Deroche demande si la montée en compétence et la polyvalence des agents requises seront accompagnées par des formations adéquates et concrètes ou se feront « sur le tas » ce qui risque dans ce dernier cas de ne pas porter ses fruits rapidement avec tous les désagréments et pertes que cela peut entraîner.

M. Sabourault répond que deux types de formation sont envisagées : à partir de septembre, des formations individualisées en fonction du type de poste et des spécificités de notre structure ; puis des formations aux nouveaux logiciels utilisés en fonction des connaissances des différents agents et des évolutions d'organisation de travail.

b. Informations budgétaires

Plusieurs rendez-vous sont prévus prochainement avec la direction générale des services :

⇒ Une réunion concernant le « budget rectificatif » afin d'ajuster la trajectoire budgétaire à mi-année

⇒ Une réunion concernant le « budget d'orientation » pour préparer l'année 2022-2023, avec les 3 axes qui se dégagent de la lettre d'orientation voulue par l'équipe décanale :

- Emploi : la question de l'emploi est importante pour l'année à venir avec les évolutions intervenant dans les deux scolarités ainsi qu'au service RH. En effet, Rémi Mougïn responsable du service RH, rejoint l'IAE sur un poste d'ATER afin de poursuivre et d'approfondir ses travaux de doctorat. Notre Responsable de la scolarité licences, Carole Le Brun, a choisi de s'enrichir d'une nouvelle expérience et nous quitte au 1^{er} juillet 2022. Enfin, le poste de responsable de la scolarité master a été mis au concours externe afin de promouvoir les compétences associées au niveau d'un cadre de catégorie A. En soutien de l'ensemble du pôle master, un poste de catégorie C a également été créé. On peut souligner le même dynamisme pour l'activité des enseignants-chercheurs entraînant de nouvelles vacances de postes :
 - En section de droit privé, un poste supplémentaire de MCF est créé
 - A l'IAE, le professeur Laurent Maubisson a obtenu l'agrégation et un poste dans une autre université ; Mme Véronique Tellier a obtenu le titre de professeur.
 - En section 02, M. Benjamin Defoort a obtenu sa mutation à l'université de Cergy.
- Immobilier
Les travaux à venir sont liés à : l'aménagement des bureaux suite à la nouvelle organisation de la scolarité licences, l'aménagement du patio non utilisé au rez-de-chaussée du bâtiment B pour en permettre l'accès aux étudiants, l'entretien et l'amélioration des bâtiments (amélioration de l'isolation sonore de certaines salles du bâtiment A, vitrerie, rénovation de la façade). Les dépenses qui concernent les deux composantes seront bien entendu partagées. À noter que le devis de vitrerie se monte à près de 20000€.
- Nouvelle offre de formation (cf paragraphe 4. b. infra)

c. Sélection en masters - rentrée 2022

Mme Sabard prend la parole sur ce sujet lié à la pédagogie. Elle souligne la lourdeur de traitement des dossiers : 9000 candidatures pour cette rentrée 2022 composées partiellement par des candidatures conservatoires. Ce phénomène s'explique par le fait que les étudiants multiplient les demandes de masters dans différentes universités en raison d'une sélection qui semble de plus en plus rude. En effet, on constate pour chaque master plusieurs centaines de candidats pour 25 à 30 places en moyenne.

En plus d'enregistrer les candidatures, il faut ensuite traiter les recours gracieux et hiérarchiques. Les listes définitives sont le plus souvent connues seulement en septembre.

Mme Dias questionne Mme Sabard à propos des listes d'attente. Un étudiant peut se trouver en liste d'attente principale ou complémentaire. En liste principale, l'étudiant a 5 jours pour confirmer son inscription. Au-delà son désistement intervient automatiquement. Cependant il est fortement conseillé aux étudiants de faire jouer la solidarité entre eux. En effet, il est important qu'ils aient conscience de l'intérêt de valider leurs choix (et de se désister) le plus rapidement possible afin de libérer les places pour les autres étudiants.

3. Elections partielles au conseil de faculté organisées le 23 juin 2022

M. Sabourault prend la parole sur ce sujet. Il rappelle la nécessité de susciter les candidatures afin de pourvoir aux 4 postes devenus vacants au conseil de faculté en raison du départ des 4 membres qui y siégeaient au titre de l'IAE.

Il indique avoir reçu 2 candidatures femme pour le collège MCF. Or il convient de susciter la parité sauf à apporter la preuve de formalité impossible. Aucune candidature n'a encore été enregistrée concernant le collège PR.

M. Mouzet, président de section indique que malgré ses sollicitations et relances, aucune candidature de sexe masculine ne lui a été remontée.

4. Pédagogie

a. Offre de formation : modification des maquettes à la rentrée 2022

Mme Sabard souligne le petit nombre de demandes de modification cette année, certainement en lien avec la fin du contrat.

En l'absence de question, l'ensemble des modifications demandées est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

b. Suite des travaux du congrès de la faculté (lettre de cadrage)

A la suite de la lettre de précadrage adressée par les vice-présidents formation puis de leur visite le 17 mai, la faculté a formalisé une réponse collective émanant des sections droit, économie et géographie portant sur 4 points essentiels, et émise la 1^{er} semaine de juin :

- ⇒ Demande d'assouplissement des volumes horaire par module qui sont fixés par la lettre de précadrage à strictement 60h pour les 3 premiers modules. La faculté demande donc plus de marge de manoeuvre afin de pouvoir optimiser l'organisation pédagogique des modules avec une souplesse jusqu'à 72h.
- ⇒ Egalité entre coefficients et ects : volonté de garder le rapport de proportionnalité entre coefficients et ects pour continuer de valoriser les modules disciplinaires fondamentaux par rapport aux modules annexes
- ⇒ Taux de réussite en licence : cette notion ne doit pas être un objectif que nous devons garantir même si nous y restons vigilant
- ⇒ Enseignement des langues vivantes : volonté de préserver la diversité des langues proposées quand la lettre de précadrage évoque surtout l'anglais ; et inquiétude sur le nombre d'heures consacrées, réduit à 6h sur le semestre 1 de la licence 1, ce qui est tout à fait insuffisant.

Mme Sabard ajoute que les comités de pilotage continuent leurs réflexions qui pourront avancer en particulier lorsque seront fixés les modules horaires. Mme Auge-Gouillou indique que les vice-présidents formation ont bien réceptionné le retour de la faculté. Elle informe cependant le conseil de faculté qu'il n'est pas prévu d'assouplissement des modules horaires. Cette position est fondée sur la volonté de l'université de conserver cohérence et fermeté en licence afin de permettre plus de souplesse en master, en raison de l'attractivité inégale des différents masters proposés dans notre université. Elle ajoute que la priorité est donnée aux masters, les composantes ayant l'entière possibilité de décider d'ouvrir ou fermer un master selon leur propre stratégie.

Plusieurs membres du conseil s'offusquent de la rigidité apparente des VP formation après avoir fait preuve d'une volonté de communication et d'échange à l'occasion de leur visite à la faculté sur le sujet. L'un d'eux précise que la faculté souhaite simplement obtenir de la souplesse en interne tout en respectant le volume horaire annuel alloué.

Mme Auge-Gouillou répond qu'il ne semble pas possible de compenser les modules 1, 2, 3 avec le module 4, afin de maintenir une certaine cohérence entre les différentes formations et déjouer les effets de stratégie des étudiants.

Mme Auge-Gouillou évoque la notion d'égalité entre coefficients et ects, en précisant que les modules disciplinaires devront dans tous les cas être validés et ne pourront pas être compensés par le module 4 (module annexe). Elle pense qu'il faut débattre cette question de l'équivalence, assez complexe, et qui varie d'une composante à l'autre. Elle termine sur 2 questions qui devraient donner lieu à débat : comment promouvoir le disciplinaire dans nos licences et comment maintenir un taux de réussite raisonnable pour tous.

c. Convention pluri-annuelle de gestion entre l'IAE et la faculté (vote)

Cette convention originale a été rédigée conjointement par les directeurs et responsables administratifs des 2 composantes, avec le soutien de la DAJ. La faculté et l'IAE sont désormais occupants d'un vaste immeuble avec des agents qui travailleront pour l'une ou l'autre composante, ou les deux pour certains d'entre eux. Cette convention s'est donc avérée nécessaire afin de définir les règles concernant les liens de subordination, de coordination, les liens fonctionnels, l'utilisation des espaces etc. Elle recense en fait les difficultés déjà pointées jusque-là.

Elle doit être votée par les 2 conseils, de la faculté et de l'IAE, et sera annexée aux statuts.

Aucune question ni demande de précision n'est posée.

La convention pluri-annuelle de gestion entre l'IAE et la faculté est portée au vote et est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention).

5. Questions diverses

- ⇒ Report du spectacle dans le cadre de la nuit du droit : en raison de l'indisponibilité du metteur en scène, les répétitions sont reportées et les dates de spectacle ne sont pas connues.
- ⇒ Demande de modification de tarif du DU Psychocriminologie par le service de formation continue : au vu du faible nombre de stagiaires, le tarif doit être réhaussé car l'autofinancement n'est pas à l'équilibre. Le plein tarif passera de 1500 à 1700€ / le tarif réduit passera de 1170 à 1300€.

Ce point est porté au vote et est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.